



Pompes Funèbres Musulmanes AN-NASR

Siège social : 1, rue du Maréchal Foch 57140 WOIPPY.
SARL au capital de 7000 € - SIRET n° 482 944 634 00013 - APE 9603z
RCS METZ - Habilitation n°19-57-11 - TVA Intracommunautaire FR 10482944634

☎ / 03.87.61.87.79 Fax. 09.83.69.87.79., 📠 06.22.07.33.63 Courriel : an.nasr.woippy@gmail.com

DEVIS Inhumation locale TYPE

DATE 17/10/2025

Obsèques de :
Date et lieu de naissance :
Date et lieu de décès :
Nom du père :
Nom de la mère :
Date de toilette :
Date de mise en bière :
Lieu d'inhumation :

Destinataire :

MAIRIE DE THIONVILLE 57100

Vous avez été reçu par : M. Zanoune Ahmed

TAUX TVA	PRESTATIONS ET FOURNITURES	PRIX HT	TVA	PRIX TTC
20,00%	Démarches et formalités	200,00 €	40,00 €	240,00 €
	Cercueil en bois naturel teinté et vernis, 4 poignées, capitonnage intérieur blanc	680,00 €	136,00 €	816,00 €
	Stèle musulmane avec plaque d'identité	85,00 €	17,00 €	102,00 €
	Plaque de cercueil identité et dates	45,00 €	9,00 €	54,00 €
	<i>Sous Total :</i>	<i>1 010,00 €</i>	<i>202,00 €</i>	<i>1 212,00 €</i>
10,00%	Dépose cercueil, mise en bière et pose des scellés par nos soins	60,00 €	6,00 €	66,00 €
	Transport après mise en bière du lieu de décès cimetière et enterrement à via la mosquée de	460,00 €	46,00 €	506,00 €
	<i>Sous Total :</i>	<i>520,00 €</i>	<i>52,00 €</i>	<i>572,00 €</i>
Nos débours	Fourniture linceul et nécessaires pour la toilette			120,00 €
	Ouverture et fermeture du caveau existant			
	Pose d'un caveau 1 place			
	Creusement 1 place			
	<i>Sous Total :</i>			<i>120,00 €</i>
TOTAL A REGLER				1 904,00 €

Soit en lettres : Mille neuf cent quatre Euros.

Modalités de paiement : 60 % à l'acceptation et 40 % à la fin de la prestation

ACCEPTATION : (Apposer la mention Bon pour Accord, date et signature)

Selon prestataire choisi ou disponible les prix différents

POMPES FUNÈBRES MUSULMANES
AN - NASR
SARL AU CAPITAL DE 7000 €
1 rue Maréchal Foch - 57140 WOIPPY
Tél. 03 87 61 87 79
SIRET 482 944 634 00013
N° HABILITATION 13 57 11

Conditions de vente :

Nos conditions de paiement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1,50% par mois, calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommages intérêts et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

En votre aimable règlement.

A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons.